

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC285

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« au coût de »

les mots :

« à la réduction du surcoût causé par la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.